

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Le protocole sanitaire renforcé que nous devons appliquer dans les écoles a été mis à jour.

Il est consultable en intégralité sur education.gouv.fr

Voici les changements qui concernent l'école :

LES MASQUES

Quels masques les personnels et les élèves doivent-ils porter ?

Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, **seuls les masques chirurgicaux ou les masques « grand public » de catégorie 1 seront autorisés à partir de lundi 8 février**. Ces masques sont disponibles dans le commerce et vous pouvez les identifier grâce à leur niveau de filtration indiqué sur la notice ou sur l'étiquette. Le fabricant doit attester d'un niveau de filtration supérieur à 90% pour les particules de 3 microns émises par la personne portant le masque tout au long de son utilisation. Je vous remercie donc de bien vouloir équiper votre enfant de l'un de ces types de masque dès lundi 8 février.

Pour les personnels et les élèves **le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire** dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire.

L'AÉRATION

Comment sont aérés les locaux ?

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit désormais également avoir lieu toutes les heures.

LA DISTANCIATION

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveaux). Elle est désormais fixée à deux mètres entre les classes **pendant les temps de restauration. Pour permettre efficacement cette distanciation nous remercions les familles, qui en ont la possibilité, de venir chercher leurs enfants sur le temps du midi afin qu'ils puissent déjeuner à la maison.**

Les mesures spécifiques applicables à la restauration scolaire sont à nouveau renforcées pour répondre à l'évolution de la situation sanitaire.

PRÉCAUTIONS

Quelles sont les précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- Surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- En cas de symptômes évocateurs¹ du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- Ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- Informer le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- Avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison. Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme CHAMBEURLANT

Directrice de l'école élémentaire Denouval